

L'EXAMEN BUCCO-DENTAIRE DE PRÉVENTION M'T DENTS !

● Un examen bucco-dentaire de prévention : c'est quoi ? Pour qui ? Où ?

Il s'agit d'un examen de prévention bucco-dentaire pour votre enfant. Il est proposé par l'Assurance maladie à 3 ans ; 6 ans ; 9 ans ; 12 ans ; 15 ans ; 18 ans ; 21 ans et 24 ans.

Vous recevez un courrier au moment de l'anniversaire de votre enfant. Il suffit de prendre rendez-vous chez votre dentiste traitant, habituel.



Pour rappel : les Examens bucco-dentaires à l'âge de 6 et 12 ans font partie des examens médicaux obligatoires pour chaque enfant. Une page est réservée à ces examens dans le carnet de santé.

● Comment bénéficier de l'examen bucco-dentaire de prévention M'T dents ?

Vous recevez par courrier une invitation à consulter votre dentiste en général le mois précédent la date anniversaire de votre enfant. Cette invitation est valable jusqu'au prochain anniversaire. Vous devez apporter ce formulaire et la carte vitale du parent qui assure l'enfant lors du rendez-vous. Si vous n'avez pas reçu ou si vous avez perdu ce document, vous pouvez en imprimer une copie sur votre compte www.ameli.fr ou bien en demander un double à votre caisse d'Assurance Maladie.

● Pourquoi faire un examen bucco-dentaire de prévention M'T dents ?

Lors de cette visite, votre dentiste fait un examen de la bouche de votre enfant pour contrôler l'évolution de ses dents, et les besoins de soins éventuels (détartrage, protection des molaires définitives, dents cariées). Il va suivre aussi l'évolution du positionnement des dents et la nécessité ou non d'un appareil d'orthodontie. Des radiographies sont souvent nécessaires pour affiner cet examen.

Un point est fait sur les habitudes de votre enfant au niveau de l'hygiène (le brossage et les différentes méthodes en fonction de l'âge), de son alimentation pour que votre enfant prenne les bonnes habitudes au quotidien pour garder de bonnes dents toute sa vie, et sensibiliser toute votre famille ! Les risques liés au tabac, au piercing... pourront aussi être abordés pour les plus grands.

En fin de consultation le dentiste fera une recommandation sur la date du prochain contrôle. Si des soins sont nécessaires un rendez-vous sera fixé pour les réaliser.

● Que se passe-t-il entre chaque examen bucco-dentaire de prévention M'T dents ?

Votre enfant doit consulter une fois par an, si le nombre de visites annuelles doit être augmenté votre dentiste vous l'indiquera.

● Combien coûte l'examen bucco-dentaire de prévention M'T dents ?

Pour l'examen bucco-dentaire et les consécutifs vous n'aurez rien à régler, les honoraires sont directement réglés à votre dentiste par la caisse : ils sont pris en charge à 100 % (Uniquement pour les soins conservateurs, hors soins d'orthodontie et de prothèses).



L'EXAMEN BUCCO-DENTAIRE DE PRÉVENTION M'T DENTS !



● A chaque âge son examen-bucco-dentaire

Dès avril 2025, M't dents devient « M't dents tous les ans » de 3 à 24 ans. Plus besoin d'attendre votre invitation par courrier pour aller voir votre chirurgien-dentiste.

Un rappel sera créé chaque année sur « mon espace santé ».

Les invitations papiers seront conservées uniquement pour 4 âges clefs :

- **Aux 3 ans** de votre enfant, pour son entrée dans le dispositif M'T dents. A cette âge, c'est un suivi de la mise en place des dents de lait et un contrôle des habitudes d'hygiène bucco-dentaire et d'hygiène alimentaire.
- **A son 6^{ème}** anniversaire. C'est en général l'arrivée des premières dents définitives notamment des premières molaires qui peuvent avoir besoin d'une protection au niveau de leurs sillons (scellement de sillons). C'est aussi la bonne période pour traiter certains problèmes orthodontiques.
- **A 12 ans**, toutes les dents définitives sont sorties, un bilan chez l'orthodontiste pourra être envisagé. C'est l'arrivée en général des deuxièmes molaires définitives qui peuvent avoir besoin d'une protection au niveau de leurs sillons. C'est aussi la fin des dernières dents de lait.
- **A 15 ans**, c'est l'âge limite pour un éventuel traitement orthodontique (en cas de besoin un traitement orthodontique doit être commencé avant les 16 ans de l'enfant pour être pris en charge par l'assurance maladie). Les messages de prévention vis-à-vis du tabac ne seront pas oubliés.
- **A 18 ans**, avant que votre jeune quitte le foyer pour l'inciter à créer son propre compte « mon espace santé » (<https://www.monespacesante.fr/>). Le jeune est « autonome ». Cette consultation permet de le responsabiliser sur son suivi dentaire, ses habitudes d'hygiène et d'alimentation. Un point peut être fait également au niveau des dents de sagesse et sur la prévention des risques liés au tabac et aux piercings.
- **A 21 et 24 ans**, rendez-vous pour les jeunes adultes afin de conserver les bons réflexes acquis au fil des rendez-vous M'T dents.



Plus d'information sur www.ameli.fr

